



Municipalité de  
**Saint-Gervais**

## **AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 348-20**

AVIS VOUS EST DONNÉ, PAR LES PRÉSENTES, PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ,

Qu'un règlement portant le numéro 348-20 modifiant le règlement de zonage #247-04 concernant des nouvelles dispositions pour les conteneurs et modification du plan de zonage par l'ajout d'un usage dans la grille de spécifications concernant la zone 17-M de façon à autoriser l'usage "Vente au détail ou location de véhicules moteurs apparentés" a été adopté à la session régulière du 5 mai 2020.

Que toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, aux heures d'ouverture, 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec).

L'affichage de cette publication rend applicables toutes les dispositions contenues dans ce nouveau règlement.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 17<sup>e</sup> jour de février 2021

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement 348-20, modifiant le règlement de zonage #247-04 concernant des nouvelles dispositions pour les conteneurs et modification du plan de zonage par l'ajout d'un usage dans la grille de spécifications concernant la zone 17-M de façon à autoriser l'usage "Vente au détail ou location de véhicules moteurs apparentés", soit en fonction des modalités d'affichage du règlement 342-19, et ce, en date du 17 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour de février 2021.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière